

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA BASE DE LOISIRS

A.O.T - AGGLO

DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR UN CANDIDAT

ANNEXE 1

QUESTION 1 :

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé l'annexe 2 concernant les activités souhaitées par l'agglomération.

QUESTION 2 :

Est-il possible d'envisager une activité nautique motorisée sur le lac type engins tractées/ Flyboard

QUESTION 3 :

Au vu de l'investissement conséquent selon l'activité, une AOT de 1 an renouvelable 3 fois si j'ai bien compris, me parait risquée. Avez-vous prévu un allongement de celle-ci en fonction de l'investissement initial.

QUESTION 4 :

Concernant les activités terrestres, quelles sont les zones exploitables sur la base de loisirs.

REPONSE DE MONTELIMAR-AGGLOMERATION 1 :

Il n'y a pas d'activités particulières souhaitées par Montélimar-Agglomération. En effet, c'est le projet du candidat retenu qui sera mis en annexe n°2 au contrat.

REPONSE DE MONTELIMAR-AGGLOMERATION 2 :

Les activités avec un moteur thermique sont interdites.

REPONSE DE MONTELIMAR-AGGLOMERATION 3 :

Non

REPONSE DE MONTELIMAR-AGGLOMERATION 4 :

La zone sur laquelle peuvent être exercées les activités figure en bleu et hachuré.